

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					7 766 826,03	658 005,51										29 975,88	66 842,73
ACTION CULTURELLE PAYS DE BRIEY	2011	X Autres	GARANTI ACPB - EMPRUNT 04261-20006049388	CREDIT MUTUEL JARNY	66 826,03	40 840,87	10,25	T	F	4,050	F	4,050	A-1	EURO	1 734,30	3 154,14	
SOLOREM	2008	P	GARANTI SOLOREM - EMPRUNT C409694/A3408068-000-001 - 2 700 000?	CAISSE EPARGNE LORRAINE NORD	2 700 000,00	208 940,67	8,00	A	F	3,650	F	3,650	A-1	EURO	8 440,37	22 302,48	
SOLOREM	2008	X Autres	GARANTI SOLOREM - EMPRUNT 1213035 - 5 000 000 ?	CAISSE EPARGNE LORRAINE NORD	5 000 000,00	408 223,97	8,00	T	F	4,560	F	4,560	A-1	EURO	19 801,21	41 386,11	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00									0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					7 766 826,03	658 005,51									29 975,88	66 842,73	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
AMICALE DU PERSONNEL	5 000,00	
AMICALE DU PERSONNEL EX CCJ	4 306,50	
ASSOCIATION DE PREFIGURATION A LA SCIC (LA MACHINE	629 300,00	
BASE DE LOISIRS DE SOLAN	137 712,00	
BRIEY MARATHON	5 000,00	
CARDIOLOGIE DE LORRAINE	251,54	
CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE LORRAINE	6 000,00	
COMITE DE LA STELE DE VALLEROY	994,50	
ESPOIR ET VIE	200,00	
EXCEPTIO'LAINES	250,00	
FEDERATION DES MJC DE MEURTHE-ET-MOSELLE	32 000,00	
FOYER RURAL DE VILLE-SUR-YRON	1 557,84	
FRANCE MALADIES RHUMATISMALES	1 000,00	
GIRAUMONT RUGBY	500,00	
INITIATIVE BASSINS BRIEY ORNE	15 000,00	
JOEUF HOMECOURT BASKET	10 000,00	
LA COMPAGNIE DU JARNISY	30 000,00	
LA PREMIERE RUE	500,00	
LES ATELIERS DE JULES VERNE	500,00	
LES RIVES DU PAYSAGES	1 650,00	
MARCHE ET REVE	2 500,00	
MILTOL	8 000,00	
ORNE SERVICES	400,00	
PAYS DU BASSIN DE BRIEY	48 609,00	
PIMMS DU PAYS DE L'ORNE	5 000,00	
UNE ROSE UN ESPOIR	86,00	
USJ HANDISPORT	3 000,00	
VILLE PLURIELLE	22 600,00	
ZOOM SUR NOS FORETS	500,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
CIAS DE LA CC OLC	326 423,00	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	1 298 840,38	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/21N

IV
C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/21N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		26,00	1,00	27,00	24,50	2,50	27,00
Adjoint administratif territorial	C	6,00	0,50	6,50	5,50	1,00	6,50
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Attaché	A	4,00	0,50	4,50	4,00	0,50	4,50
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		38,00	1,14	39,14	29,57	9,57	39,14
Adjoint technique territorial	C	19,00	0,57	19,57	10,00	9,57	19,57
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	6,00	0,57	6,57	6,57	0,00	6,57
Agent de Maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingenieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		8,00	0,00	8,00	7,00	1,00	8,00
Agent social	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent social principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur Territorial de jeunes enfants de 1ère classe	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educateur Territorial de jeunes enfants de 2ème classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		3,00	2,40	5,40	3,80	1,40	5,20
Agent social	C	0,00	0,50	0,50	0,00	0,50	0,50
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	C	0,00	0,90	0,90	0,00	0,90	0,90
Infirmier en Soins Généraux de Classe Normale	A	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		13,00	1,50	14,50	9,30	5,00	14,30
Educateur territorial A.P.S.	B	8,00	0,00	8,00	3,00	5,00	8,00
Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	B	5,00	1,50	6,50	6,30	0,00	6,30

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		7,00	0,00	7,00	6,80	0,00	6,80
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		100,00	6,04	106,04	85,97	19,47	105,44

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	332	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	327	0,00	3-2	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	327	0,00	3-1	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	327	0,00	3-1	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	327	0,00	3-2	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	328	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	328	0,00	3-2	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	328	0,00	3-2	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	328	0,00	3-2	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	332	0,00	3-2	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	331	0,00	3-2	CDD Contractuel en CDD
Agent social	C	MS	327	0,00	3-1	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	390	0,00	A Contrat de projet	CDD
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	C	MS	350	0,00	3-2	CDD Contractuel en CDD
Educateur Territorial de jeunes enfants de 2ème classe	A	S	397	0,00	3-2	CDD
Educateur territorial A.P.S.	B	SP	343	0,00	3-2	CDD Contractuel en CDD
Educateur territorial A.P.S.	B	SP	343	0,00	3-2	CDD Contractuel en CDD
Educateur territorial A.P.S.	B	SP	355	0,00	3-2	CDD Contractuel en CDD
Educateur territorial A.P.S.	B	SP	343	0,00	3-2	CDD
Educateur territorial A.P.S.	B	SP	361	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	355	0,00	3-2	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				11 327,61		
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	25,22	A Autres	A Contractuel de droit privé (CAE)
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	857,19	A Autres	A Contractuel de droit privé (CAE)
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	1 577,93	A Autres	A Contractuel de droit privé (CAE)
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	8 867,27	A Autres	A Contractuel de droit privé (CAE)
Adjoint technique territorial	C	TECH	327	0,00	3-1	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	327	0,00	3-1	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	S	327	0,00	3-1	CDD Contractuel en CDD
Agent social	A	ADM	390	0,00	A Accroissement temporaire	CDD Contractuel en CDD
TOTAL GENERAL				11 327,61		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.

MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CUL.T. : Culturel
 ANIM. : Animation
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3 : emplois de secrétaire de maine des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 754 528,33	3 156 570,88	255 514,00	342 443,45
RECETTES	3 754 528,33	1 755 919,69	464 605,00	1 534 003,64
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 903 993,98	31 806 462,12	0,00	2 097 531,86
RECETTES	33 903 993,98	31 211 199,66	0,00	2 692 794,32

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : CPT042020 CINEMA ESPACE GERARD PHILIPPE / N°SIRET : 20007084500033				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 863,57	11 829,83	1 046,00	16 987,74
RECETTES	29 863,57	21 541,31	0,00	8 322,26
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	319 998,56	190 485,88	0,00	129 512,68
RECETTES	319 998,56	208 273,94	0,00	111 724,62

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 784 391,90	3 168 400,71	256 560,00	359 431,19
RECETTES	3 784 391,90	1 777 461,00	464 605,00	1 542 325,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	34 223 992,54	31 996 948,00	0,00	2 227 044,54
RECETTES	34 223 992,54	31 419 473,60	0,00	2 804 518,94
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	38 008 384,44	35 165 348,71	256 560,00	2 586 475,73
TOTAL GENERAL DES RECETTES	38 008 384,44	33 196 934,60	464 605,00	4 346 844,84

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 784 391,90	3 168 400,71	256 560,00	359 431,19
RECETTES	3 784 391,90	1 777 461,00	464 605,00	1 542 325,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	34 223 992,54	31 996 948,00	0,00	2 227 044,54
RECETTES	34 223 992,54	31 419 473,60	0,00	2 804 518,94
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	38 008 384,44	35 165 348,71	256 560,00	2 586 475,73
TOTAL GENERAL DES RECETTES	38 008 384,44	33 196 934,60	464 605,00	4 346 844,84

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	53 749 074,00	1,68	3,51	0,00	1 884 343,00	1,56
TFPNB	1 287 341,00	0,81	5,11	0,00	65 970,00	1,10
CFE	19 550 690,00	4,59	30,56	0,00	5 974 480,00	4,58
TOTAL	74 587 105,00	2,41			7 924 793,00	3,82

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 73
Nombre de membres présents : 47
Nombre de suffrages exprimés : **52**
VOTES :
Pour : **52**
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par (1) le Vice-Président en charge des finances.
A Auboué, le 13/04/2021
le Vice-Président en charge des finances

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
A en visioconférence, le 13/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),



13/04/21

Certifié exécutoire par (1) le Vice-Président en charge des finances, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCES - CA 2020

Les membres présents du Conseil Communautaire :

<u>AISSAOUI Alain</u> <i>empêché</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>ANDRE Gérard</u>	<u>ANTOINE Orlane</u> <i>empêchée</i> <i>(visioconférence)</i>
<u>AUDINET Myriam</u>	<u>BACCHETTI Benoît</u> <i>empêché</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>BAGGIO Lydie</u>
<u>BARUCCI Dino</u> <i>empêché</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>BAUCHEZ Christine</u> <u>PRINGAULT Andrée</u>	<u>BAUDET Régis</u>
<u>BEAUGNON Catherine</u> <i>empêchée</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>BERG André</u> <u>DI BENEDETTO Franck</u> <i>empêché</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>BILLON Christiane</u>
<u>BROGI Fabrice</u> <i>empêché</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>BRUNETTI Françoise</u> <i>empêchée</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>CHALLINE Marie-Ange</u> <u>SANTORO Robert</u> <i>empêchée</i> <i>(visioconférence)</i>
<u>CHANAL Jean-Paul</u> <u>FANTINEL Alain</u>	<u>COLA Véronique</u>	<u>CORZANI André</u> <i>empêché</i> <i>(visioconférence)</i>
<u>DANTE Didier</u> <u>BERTOLINO FALCONETTI Céline</u> <i>empêché</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>DAVRIUS Stéphanie</u> <i>empêchée</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>DELATTE Denis</u> <u>FERRO Francis</u>
<u>DIETSCH François</u> <i>empêché</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>DONNEN Marie-Claire</u> <u>BUONO David</u> <i>empêchée</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>DURAND Christian</u> <u>PASQUINI Isabelle</u>

COMMUNAUTE DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCES - CA 2020

<p><u>FORTUNAT</u> André empêché (visioconférence)</p>	<p><u>FRANCOIS</u> Éric <u>RINFRESCHI</u> Laurent empêché (visioconférence)</p>	<p><u>FRANGIAMORE</u> Pascale</p>
<p><u>FRANTZ</u> Alain <u>BOUKHELIFA</u> Claude empêché (visioconférence)</p>	<p><u>GERARD</u> Lionel empêché (visioconférence)</p>	<p><u>GIORGETTI</u> Laurence empêchée (visioconférence)</p>
<p><u>GUIRLINGER</u> Anne <u>GUIRLINGER</u> Christian empêchée (visioconférence)</p>	<p><u>HYPOLITE</u> Gérard <u>SCHMITT</u> Sandrine empêché (visioconférence)</p>	<p><u>JODEL</u> Paul <u>JAMAN</u> Fabien</p>
<p><u>KOWALEWSKI</u> Edouard <u>BECLER</u> Claudine</p>	<p><u>LACOLOMBE</u> Hervé <u>BESSON</u> Alain empêché (visioconférence)</p>	<p><u>LAFOND</u> Alain empêché (visioconférence)</p>
<p><u>LAMORLETTE</u> Christian empêché (visioconférence)</p>	<p><u>LAPOINTE</u> Didier <u>MERCIER</u> Vincent empêché (visioconférence)</p>	<p><u>LEFEVRE</u> Robert <u>BARTHELEMY</u> Victorien empêché (visioconférence)</p>
<p><u>LEMOINE</u> Alexandre <u>SIBILLE</u> Pascale empêché (visioconférence)</p>	<p><u>LEONARDI</u> Stéphane empêché (visioconférence)</p>	<p><u>L'HERBEIL</u> Hervé <u>NORROY</u> Dominique empêché (visioconférence)</p>
<p><u>LOMBARD</u> Christian <u>JAMAIN</u> Arlette </p>	<p><u>LORENZI</u> Maud <u>CESARONI</u> Jackie empêchée (visioconférence)</p>	<p><u>LUTIQUE</u> Josiane empêchée (visioconférence)</p>
<p><u>LUX</u> Laëtitia</p>	<p><u>MAFFEI</u> Jean-Claude <u>NALEPA</u> May empêché (visioconférence)</p>	<p><u>MAGNOLINI</u> Hervé empêché (visioconférence)</p>
<p><u>MANGIN</u> Michel <u>GUILLEMART</u> Lydie empêché (visioconférence)</p>	<p><u>MARTIN</u> André</p>	<p><u>MARTIN</u> Patrick <u>LEROY</u> Cécile</p>

COMMUNAUTE DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCES - CA 2020

<u>MIANO Jacques</u>	<u>MILIADO Stéphane</u> <i>empêché</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>NAVACCHI Joanne</u>
<u>NEZ Daniel</u> <u>ARCHEN Anne</u>	<u>OREILLARD Nadine</u>	<u>PEYROT Charles-Paul</u> <u>TOUPET Joël</u>
<u>PIERRAT Christine</u> <i>empêchée</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>POGGIOLINI Quentin</u>	<u>POLEGGI Daniel</u> <u>LEFEVRE Etienne</u> <i>empêché</i> <i>(visioconférence)</i>
<u>POUILLION Jean-Luc</u> <u>MARCHAND William</u>	<u>RIBEIRO Manuela</u> <u>MARCHE Frédéric</u> <i>empêchée</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>RIGGI Marie-Christine</u> <u>GREVIN Michel</u> <i>empêchée</i> <i>(visioconférence)</i>
<u>RITZ Luc</u> <u>BURKI Ghislaine</u>	<u>RIZZATO Séléna</u>	<u>THIEBAULT Pierre-André</u>
<u>TONIOLO Jean</u> <i>empêché</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>VALENCE Didier</u> <u>CARA Didier</u> <i>empêché</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>VALES Catherine</u> <i>empêchée</i> <i>(visioconférence)</i>
<u>WEINSBERG Emilie</u> <u>CHAUVET Pascal</u> <i>empêchée</i> <i>(visioconférence)</i>	<u>WEY Denis</u>	<u>ZANARDO Jacky</u> <i>empêché</i> <i>(visioconférence)</i>
<u>ZIMMERMANN Thierry</u> <u>GOEURIOT Ghislain</u> <i>empêché</i> <i>(visioconférence)</i>		

14/01/2021	RAR dépenses (par chapitre)	1 / 1
------------	------------------------------------	-------

Code	Libellé	RAR
DEPENSES		255 514,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	35 124,00
Art. 2031	Frais d'études	35 124,00
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	45 000,00
Art. 2041411	Cmns du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	5 000,00
Art. 2041412	Cmns du GFP - Bâtiments et installations	40 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	172 562,00
Art. 2111	Terrains nus	70 000,00
Art. 2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 855,00
Art. 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	19 157,00
Art. 21318	Autres bâtiments publics	21 922,00
Art. 2135	Installations générales, agencements, aménagements des const	4 724,00
Art. 2152	Installations de voirie	3 783,00
Art. 21735	Installations générales (mise à dispo)	18 369,00
Art. 21738	Autres constructions	9 813,00
Art. 217538	Autres réseaux	2 023,00
Art. 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 132,00
Art. 2184	Mobilier	759,00
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	12 025,00
Ch. 23	Immobilisations en cours	2 828,00
Art. 2313	Constructions	2 828,00

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE BRIEY-JOEUF
 16, avenue Albert de Briey
 BP 10129 BRIEY
54 151 VAL DE BRIEY CEDEX

Pierre-Édouard DROGUET
 Inspecteur des Finances Publiques
 Adjoint de la Trésorerie de BRIEY-JOEUF

Le Président,
L. RITZ

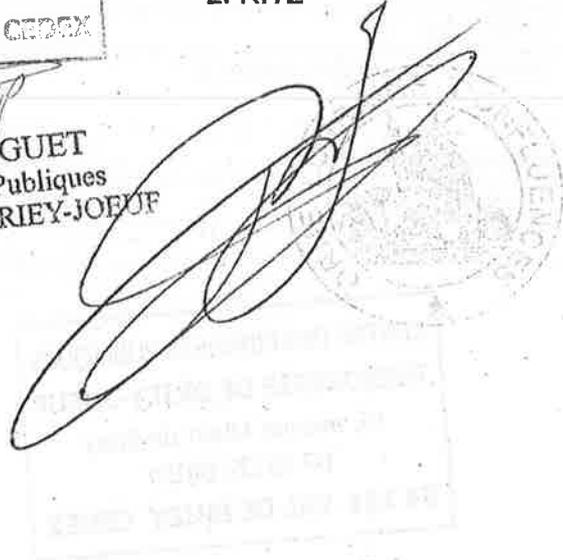
20/01/2021	RAR recettes (par chapitre)	1 / 1
------------	------------------------------------	-------

Code	Libellé	RAR
RECETTES		464 605,00
Ch. 13	Subventions d'investissement	464 605,00
Art. 1323	Départements	89 124,00
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels	161 912,00
Art. 1328	Autres	18 865,00
Art. 1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	141 692,00
Art. 1347	Dotations de soutien à l'investissement local	53 012,00

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE BRIEY-JOEUF
 16, avenue Albert de Briey
 BP 10129 BRIEY
 54 151 VAL DE BRIEY CEDEX

Le Président
L. RITZ

P. Droguet
Pierre-Édouard DROGUET
 Inspecteur des Finances Publiques
 Adjoint de la Trésorerie de BRIEY-JOEUF



Pierre-Édouard DROGUET
 Inspecteur des Finances Publiques
 Adjoint de la Trésorerie de BRIEY-JOEUF

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2020

I - Le cadre général

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif. La présente note répond donc à cette obligation ; elle sera disponible sur le site internet olc54.fr.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de l'EPCI. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard. L'approbation des comptes administratifs par le Conseil Communautaire est prévue le 13 avril 2021.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les salaires du personnel ; de l'autre, la section d'investissement qui recense notamment les travaux d'importance, les acquisitions de terrains ou les équipements et leurs financements.

II - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (périscolaire, centres de loisirs, piscines, etc.), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

1. Budget annexe : Espace Gérard Philipe

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	2020		Chapitre	2020	
	BP	CA		BP	CA
(011) Charges à caractère général	155 038,56	46 426,07	(002) Résultat d'exploitation reporté	96 805,29	0,00
(012) Charges de personnel et frais assimilés	146 410,00	136 507,48	(042) Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
(023) Virement à la section d'investissement	10 981,26	0,00	(70) Ventes de produits fabriqués, etc.	107 483,30	89 869,64
(042) Op. d'ordre de transfert entre sections	7 548,74	7 548,74	(74) Dotations et participations	0,00	2 478,18
(65) Autres charges de gestion courante	20,00	3,59	(75) Autres produits de gestion courante	115 709,97	115 710,44
(66) Charges financières	0,00	0,00	(77) Produits exceptionnels	0,00	215,68
Totaux	319 998,56	190 485,88	Totaux	319 998,56	208 273,94
Résultat de l'exercice					17 788,06
Report résultat N-1					96 805,29
Résultat de clôture					114 593,35

2. Budget principal

2.1. Les principales dépenses et recettes de la section

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2020 à **31 211 199,66 €**.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2020 à **30 806 462,12 €**.

Chapitre	DEPENSES		Chapitre	RECETTES	
	2020			2020	
	BP	CA		BP	CA
(011) Charges à caractère général	7 021 162,00	6 415 287,54	(002) Résultat d'exploitation reporté	3 048 671,32	0,00
(012) Charges de personnel et frais assimilés	5 113 562,00	4 936 735,70	(013) Atténuations de charges	107 400,00	75 034,28
(014) Atténuations de produits	10 623 570,74	10 607 911,80	(042) Op. d'ordre de transfert entre sections	79 839,75	79 839,75
(023) Virement à la section d'investissement	949 690,14	0,00	(70) Produits des services, du domaine, etc.	460 128,00	453 494,95
(042) Op. d'ordre de transfert entre sections	501 690,75	477 110,70	(73) Impôts et taxes	25 087 241,26	25 101 119,35
(65) Autres charges de gestion courante	8 369 019,00	8 167 267,50	(74) Dotations, subventions et participations	4 989 177,00	5 262 433,53
(66) Charges financières	457 399,35	436 528,29	(75) Autres produits de gestion courante	119 790,00	120 921,09
(67) Charges exceptionnelles	239 000,00	40 620,59	(76) Produits financiers	397,65	397,65
(68) Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	725 000,00	725 000,00	(77) Produits exceptionnels	107 449,00	117 959,06
			(78) Reprises sur provisions	0,00	0,00
Totaux	34 000 093,98	31 806 462,12	Totaux	34 000 093,98	31 211 199,66
			Résultat de l'exercice		-595 262,46
			Report résultat N-1		3 048 671,32
			Résultat de clôture		2 453 408,86

2.2. La fiscalité

Taux d'imposition votés en 2020 (hors TEOM) :

- CFE : 30,56 % ;
- TFB : 3,51 % ;
- TFNB : 5,11 %.

Produits de la fiscalité :

	BP 2020	CA 2020
IMPOTS ET TAXES	24 808 931,78	25 073 706,37
Taxes foncières et d'habitation	15 523 683,00	15 507 392,00
<i>dont CFE</i>	<i>5 974 480,00</i>	<i>5 987 616,00</i>
GEMAPI	203 351,28	203 397,00
CVAE	2 311 470,00	2 311 470,00
TASCOM	571 240,00	583 024,00
IFER	252 803,00	247 317,00
TEOM	5 677 589,00	5 701 565,00
FPIC	265 595,50	516 324,00
Taxes de séjour	3 200,00	3 217,37

2.3. Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement s'élève en 2020 à **2 877 180 €**. Elle a donc augmenté de 27 907 € par rapport à 2019.

III - La section d'investissement

Le budget d'investissement concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de l'établissement. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : les subventions relatives à la réhabilitation de la piscine de Briey).

1. Budget annexe : Espace Gérard Philippe

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	2020		Chapitre	2020	
	BP	CA		BP	CA
(001) Solde d'exécution reporté	2 862,57	0,00	(001) Solde d'exécution reporté	0,00	0,00
(040) Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	(021) Virement de section d'exploitation	10 981,26	0,00
(16) Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	2 264,00	(040) Op. d'ordre de transfert entre sections	7 548,74	7 548,74
(21) Immobilisations corporelles	22 001,00	9 565,83	(10) Dotations, fonds divers et réserves	8 763,57	8 763,57
(26) Participations et créances	0,00	0,00	(13) Subventions d'investissement	2 570,00	5 229,00
Sous-totaux	29 863,57	11 829,83	Sous-totaux	29 863,57	21 541,31
RAR		1 046,00	RAR		0,00
Totaux		12 875,83	Totaux		21 541,31
Résultat de l'exercice					9 711,48
Report résultat N-1					-2 862,57
Résultat de clôture (hors RAR)					6 848,91
Résultat de clôture					5 802,91

2. Budget principal

2.1. Vue d'ensemble de la section d'investissement réalisée en 2020

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	2020		Chapitre	2020	
	BP	CA		BP	CA
(001) Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	(001) Solde d'exécution reporté	675 937,14	0,00
(041) Op. patrimoniales	79 839,75	79 839,75	(021) Virement de la section d'exploitation	949 690,14	0,00
(040) Op. d'ordre de transfert entre sections	32 385,58	32 385,58	(024) Produits des cessions d'immobilisations	-96 100,00	0,00
(16) Emprunts et dettes assimilées	2 031 940,00	2 026 581,83	(040) Op. d'ordre de transfert entre sections	501 690,75	477 110,70
(20) Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	151 449,00	13 972,00	(041) Opérations patrimoniales	32 385,58	32 385,58
(204) Subventions d'équipement versées	45 000,00	0,00	(10) Dotations, fonds divers et réserves	164 887,34	164 884,38
(21) Immobilisations corporelles	1 162 338,00	755 889,30	(13) Subventions d'investissement	926 165,00	475 946,53
(23) Immobilisations en cours	141 414,00	137 740,42	(16) Emprunts et dettes assimilées	597 909,57	603 629,69
(26) Participations et créances	4 100,00	4 100,00	(27) Autres immobilisations financières	1 962,81	1 962,81
(27) Autres immobilisations financières	106 062,00	106 062,00	(45) Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
(45) Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00			
Sous-totaux	3 754 528,33	3 156 570,88	Sous-totaux	3 754 528,33	1 755 919,69
RAR		255 514,00	RAR		464 605,00
Totaux		3 412 084,88	Totaux		2 220 524,69
Résultat de l'exercice					-1 400 651,19
Report résultat N-1					675 937,14
Résultat de clôture (hors RAR)					-724 714,05
Résultat de clôture					-515 623,05

Les principaux projets réalisés en 2020 sont les suivants :

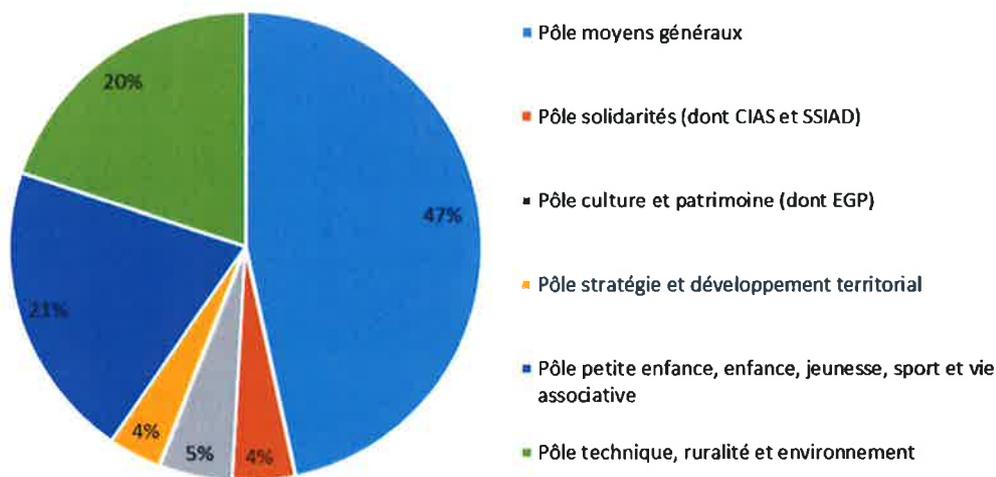
- Remplacement des menuiseries à la piscine de Joeuf ;
- Réhabilitation du préau de l'école de Giraumont pour l'accueil périscolaire ;
- Participation au fonds « Résistance » créé pour soutenir les entreprises, micro-entreprises, entrepreneurs indépendants et associations touchés par la crise de la Covid-19.

Des subventions d'investissement à hauteur de 475 946,53 € ont été encaissées en 2020.

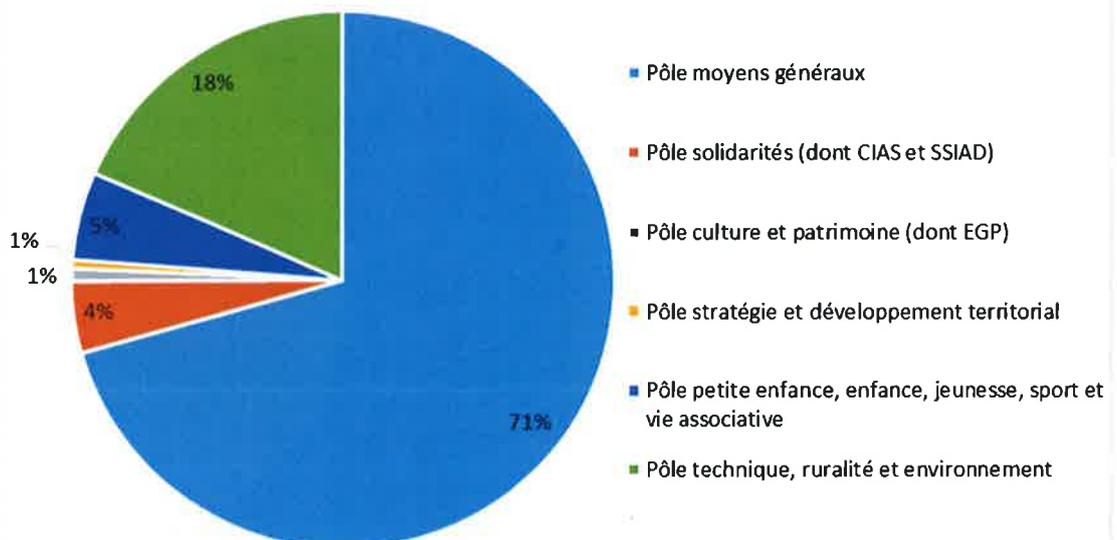
IV - Les données synthétiques du compte administratif 2020

1. Données globales

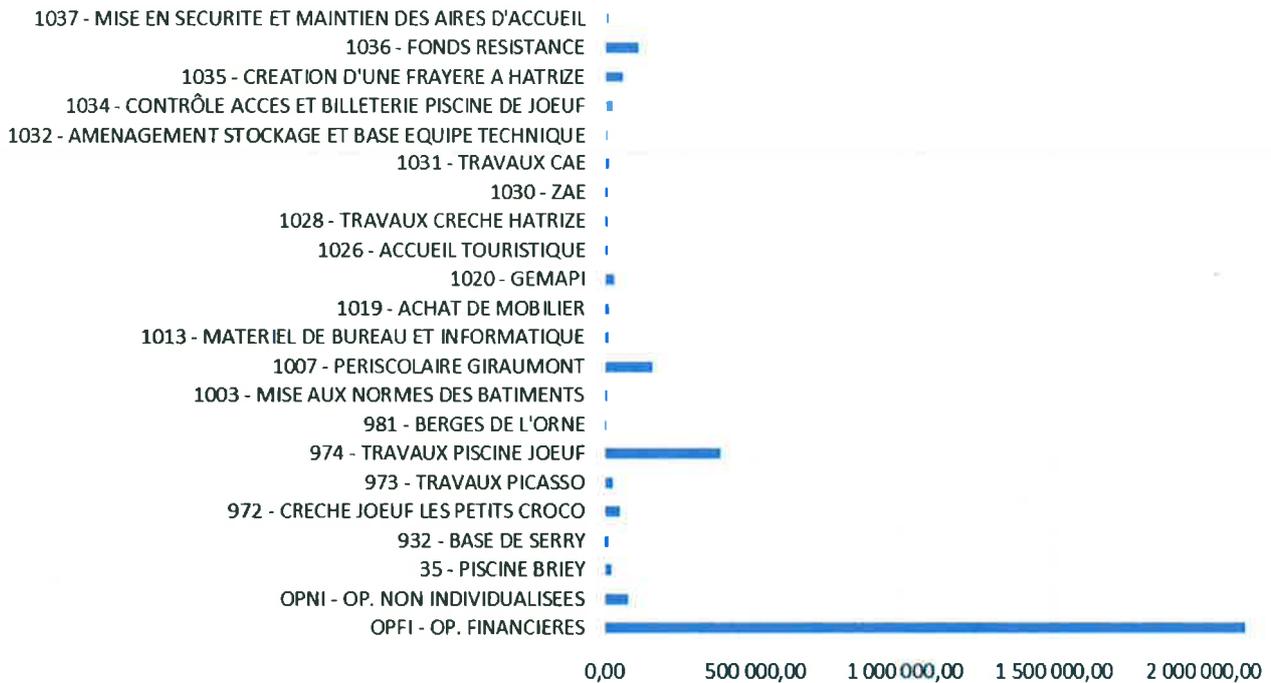
Dépenses de fonctionnement 2020 par pôle



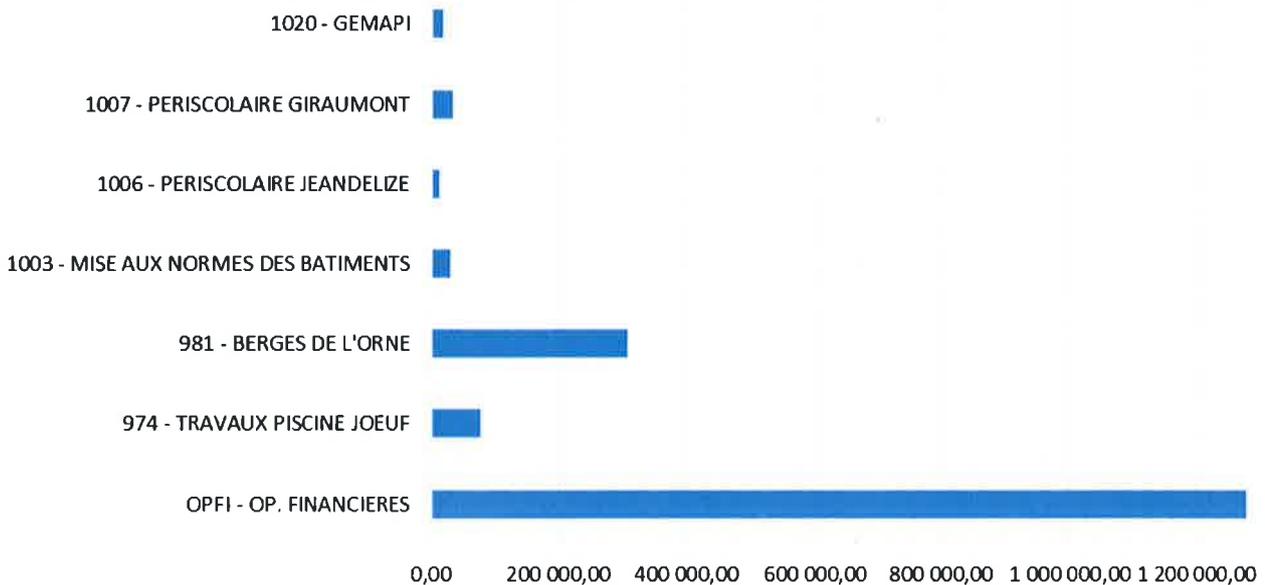
Recettes de fonctionnement 2020 par pôle



Dépenses d'investissement 2020 par opération (hors RAR)



Recettes d'investissement 2020 par opération (hors RAR)



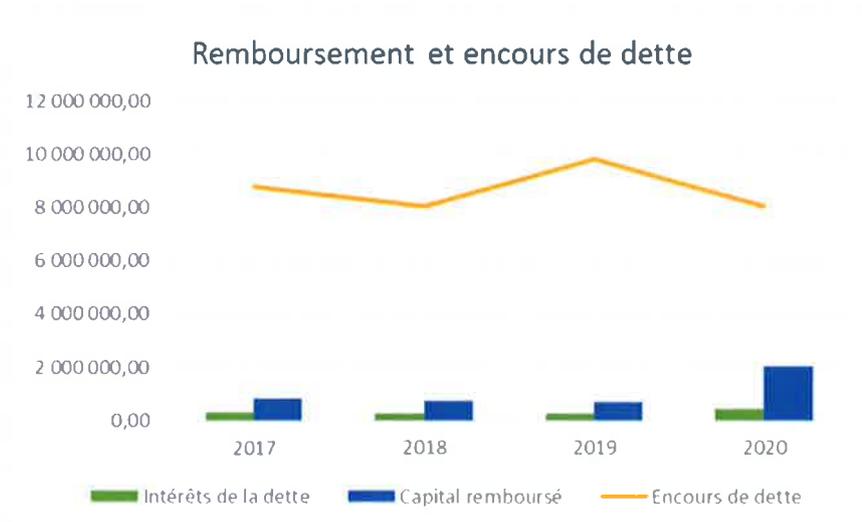
2. Principaux ratios

Ratios	2020	Moyennes nationales CC FPU (données 2019)
1 DRF / population	578,053644	304
2 Produit des impositions directes / population	344,068434	298
3 RRF / population	574,400530	365
4 Dépenses d'équipement brut / population	16,746037	88
5 Encours de dette / population	149,030446	196
6 DGF / population	53,086461	49
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fct	0,157575	0,398
8 DF et rbt dette en K / RRF	1,071393	0,886
9 Dépenses d'équipement brut / RRF	0,029154	0,242
10 Encours de la dette / RRF	0,259454	0,536

3. Etat de la dette

Evolution de l'encours de la dette

Année	2017	2018	2019	2020
Emprunt contracté	14 865,97	42 436,04	2 834 066,69	603 329,69
<i>Dont emprunt CAF à taux 0</i>	<i>14 865,97</i>	<i>42 436,04</i>	<i>106 066,69</i>	<i>3 329,69</i>
Intérêts de la dette	306 676,23	249 348,85	246 388,25	436 519,29
Capital remboursé	843 186,94	725 363,45	683 070,64	2 024 581,83
Annuité	1 149 863,17	974 712,30	929 458,89	2 461 101,12
Encours de dette	8 808 249,75	8 080 352,00	9 846 947,90	8 077 152,09



Typologie de la dette

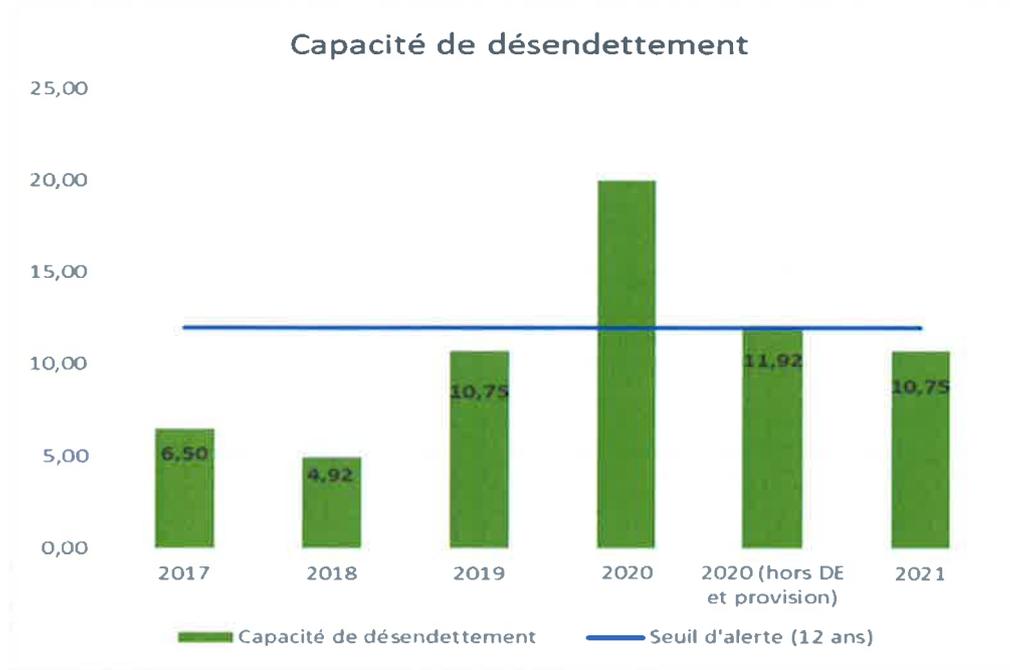
Type de taux	Capital restant dû	Part en %	Taux moyen	Durée moyenne
Fixe	4 752 991,48	58,84%	1,49	13,10
Variable	3 324 160,61	41,16%	1,67	21,00
Total	8 077 152,09	100,00%	1,58	17,05

Pour information, la durée moyenne des prêts des EPCI de 50 000 à 100 000 habitants est de 17,7 ans en 2019.

Ratios de la dette

Le taux d'endettement d'OLC (encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement) s'élève à 0,26 (0,32 en 2019). Cela signifie qu'il faudrait 0,26 année à OLC pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de ses ressources de fonctionnement. Pour information, le seuil de surendettement est fixé à 1. L'endettement par habitant d'OLC s'élève à 149 € (182 € en 2019, 165 € en 2018 et 162 € en 2017) alors que la moyenne nationale de la strate se situe à 196 €.

La capacité de désendettement



La capacité de désendettement d'OLC permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires à OLC pour rembourser intégralement le capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. En 2020, cette dernière est fortement dégradée en raison d'une épargne brute négative. Il sera donc essentiel de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'épargne d'OLC dès 2021. En effet, pour espérer retrouver une situation moins critique dès 2021, les recettes devront progresser plus vite que les dépenses si toutefois ces dernières ne pouvaient être stabilisées.

Refinancement de cinq emprunts

Organisme prêteur	Montant emprunté	Taux	Durée (en année)	Restant dû à la date de remboursement		Remboursement anticipé					GAIN REALISE	
				Durée (en années)	Total dû	Date	Capital	Intérêts dûs	Frais	Total remboursé	Total	Annuel
Dexia	445 000,00 €	4,33%	25	19	454 134,08 €	01/01/20	320 400,00 €	0,00 €	119 772,13 €	440 172,13 €	13 961,95 €	734,84 €
Crédit Agricole	500 000,00 €	3,93%	20	11	371 209,50 €	01/03/20	304 335,52 €	0,00 €	54 419,76 €	358 755,28 €	12 454,22 €	1 132,20 €
Crédit Agricole	300 000,00 €	4,86%	15	8	200 408,81 €	10/02/20	166 506,68 €	0,00 €	19 556,21 €	186 062,89 €	14 345,92 €	1 793,24 €
Crédit Agricole	328 957,00 €	4,28%	20	8	173 664,05 €	05/04/20	147 377,21 €	0,00 €	22 077,11 €	169 454,32 €	4 209,73 €	526,22 €
Crédit Agricole	400 000,00 €	4,25%	15	9	329 473,54 €	01/03/20	269 119,46 €	7 062,55 €	26 211,11 €	302 393,12 €	34 142,97 €	3 793,66 €

GAIN TOTAL (HORS COUT REFINANCEMENT)	79 114,79 €
GAIN TOTAL REEL	35 286,08 €

Cinq emprunts ont été identifiés comme des emprunts coûteux avec un taux moyen de 4,33 %. Un emprunt de 1 528 000 € au taux fixe de 0,55 % sur 10 ans a alors été contracté en 2019 afin de rembourser ces prêts par anticipation en 2020. Ce refinancement permet une économie totale de 35 286,08 €.

V – Les impacts financiers de la crise sanitaire

La crise sanitaire a engendré un effet ciseau entre la baisse des ressources et la hausse des dépenses pour y faire face. La réforme de la fiscalité locale laissait déjà présager une baisse des ressources des collectivités locales et EPCI et la crise sanitaire n'a fait que renforcer cette tendance.

Cette dernière a eu pour effet :

- **Des dépenses supplémentaires s'élevant à 47 000 €** (masques, matériel de protection, gel hydro-alcoolique, etc.) ;
- **Des pertes de recettes** en provenance des usagers liées à la fermeture des équipements détaillées comme suit :

Equipements	Recettes 2019	Recettes 2020		Perte de recettes
		BP (dont DM)	CA au 21/01/21	
Centre Multi-Accueil Coccinelle	128 258,37 €	99 500,00 €	95 894,20 €	32 364,17 €
Piscine de Briey	46 906,73 €	18 250,00 €	18 719,18 €	28 187,55 €
Piscine de Joef	45 909,80 €	30 575,00 €	21 791,17 €	24 118,63 €
Aquapôle de Jarny	298 794,30 €	58 700,00 €	59 812,65 €	238 981,65 €
Gîte	69 661,00 €	39 500,00 €	42 260,90 €	27 400,10 €
Médiathèque	4 931,45 €	5 000,00 €	3 704,10 €	1 227,35 €
Ludothèque	2 384,00 €	2 300,00 €	1 889,50 €	494,50 €
Espace Gérard Philipe	70 019,24 €	40 000,00 €	22 473,54 €	47 545,70 €
Totaux	666 864,89 €	293 825,00 €	266 545,24 €	400 319,65 €
Aide exceptionnelle CAF pour le Centre Multi-Accueil				77 002,00 €
SOIT UNE BAISSA DE RECETTES DES USAGERS 2020 DE				323 317,65 €

L'article 21 de la 3^{ème} loi de finances rectificative a prévu une dotation pour les collectivités et EPCI confrontés en 2020 à des pertes certaines de recettes fiscales et de produits d'utilisation du domaine liées aux conséquences économiques de l'épidémie de covid-19. Cette dotation est égale à la différence, si elle est positive, entre la somme des produits fiscaux et d'utilisation du domaine moyens perçus entre 2017 et 2019 et la somme des mêmes produits perçus en 2020.

Pour déterminer le montant de l'acompte éventuel, des évolutions sont appliquées sur les recettes fiscales et du domaine réelles 2019 (cf. tableau ci-dessous) permettant ainsi de définir les recettes prévisionnelles 2020.

Au regard de ces éléments et des données ci-dessous, **OLC n'est pas bénéficiaire de la dotation mise en place**. En effet, la somme des recettes prévisionnelles 2020 sont supérieures à la moyenne de celles réellement perçues de 2017 à 2019.

	2017	2018	2019	Moyenne 2017-2019	Montant de référence 2020 (cf. décret n° 2020-1451 du 25/11/2020)	Evolution
TF / TH	8 587 018,00	8 970 621,00	9 380 541,00	8 979 393,33	9 615 054,53	Recette perçue en 2019 + 2,5 %
CFE	5 695 625,00	6 395 101,00	5 734 896,00	5 941 874,00	5 889 738,19	Recette perçue en 2019 + 2,7 %
CVAE	2 014 073,00	2 122 754,00	2 259 304,00	2 132 043,67	2 311 470,00	Recette perçue en 2020
TASCOM	735 630,00	615 916,00	590 320,00	647 288,67	605 078,00	Recette perçue en 2019 + 2,5 %
IFER	245 967,00	257 076,00	250 295,00	251 112,67	253 799,13	Recette perçue en 2019 + 1,4 %
TEOM	5 064 021,00	5 198 098,00	5 266 547,00	5 176 222,00	5 345 545,21	Recette perçue en 2019 + 1,5 %
Taxe de séjour	2 355,00	4 409,81	6 792,55	4 519,12	5 366,11	Recette perçue en 2019 - 21 %
Redevances et produits du domaine (compte 703)	12 587,56	91 959,10	57 762,80	54 103,15	45 632,61	Recette perçue en 2019 - 21 %
Totaux	22 357 276,56	23 655 934,91	23 546 458,35	23 186 556,61	24 071 683,78	882 853,74
Recettes 2020					24 389 638,40	

Il est précisé que pour la taxe de séjour, la différence s'apprécie entre le montant perçu en 2019 et le montant prévisionnel 2020. Pour la CVAE, le produit étant connu, le montant de référence 2020 est alors celui effectivement perçu.

Fait à Auboué, le 31 mars 2021.

Le Président,
Luc RITZ



